

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

--

Nombre de conseillers
en exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7

L'an deux mil vingt-quatre,
le 26 février, à dix-neuf heures,
le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale, en séance
publique ordinaire sous la présidence de **M. LE BLANC Christian, Maire**.
Date de la convocation : 19/02/2025
Présents : M. LE BLANC Christian, Maire, Mme PORTIER Françoise, 1^{ère} adjointe, M.
JOSSET Antoine, 2^{ème} Adjoint, MM. RICHARD Guy, TELLIER Adrien et PANNETIER
Stéphane, Mme ADET Florence
Excusée : Mme FAGNOT Cendrine
Absent : M. LÉVEILLÉ David
M. PANNETIER Stéphane été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025/04 :
BUDGET - Subventions aux associations -

Vu la convention conclue avec les communes de Chéméré-le-Roi, Saulges et Thorigné-en-Charnie dans le cadre du
RPI de l'ERVE, chaque commune vote une subvention annuelle de 225 € à l'Association des Parents d'Elèves.

Le Conseil Municipal vote donc les subventions communales pour 2025 comme suit :

- Comité des Fêtes Pétriarvien (<i>pour repas des Aînés, journée des peintres, organisation</i>) :	1 150.00 €
- APE de l'ERVE (RPI) :	225,00 €
- Les Amis du Moulin de Gô St Pierre s/Erve :	700.00 €
- Association ESCULAPE Val du Maine :	50.00 €
- SPA Laval (<i>pr gestion de la fourrière départementale</i>) :	67,50 €
- AFN St Pierre/Thorigné :	50.00 €
- Société de Pêche St Jean/St Pierre/Thorigné :	50.00 €
- Jogging Meslay Athlétisme (<i>pr organisation Trail</i>) :	100.00 €
- Comité d'échange Erve et Charnie/Sulzheim Ste Suzanne :	50.00 €
- Mayenne Nature Environnement Louverné :	100.00 €
- Groupement de Défense contre ennemis cultures St Pierre :	400.00 €
- Les Ateliers d'histoire de la Charnie :	50.00 €
-UDAF (Union Dép. Ass. Familiales Laval) :	60.00 €
- Fédération Française de la Randonnée Mayenne :	40.00 €
	3 092,50 €

Les représentants des associations *Comité des fêtes, Les Amis du Moulin de Gô et Groupements de défense contre
les ennemis des cultures*, n'ont pas participé au vote.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour copie conforme,
Le Maire,


